



Unité d'aménagement 062-71

Les derniers calculs des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 062-71 ont été produits pour la période 2018-2023 sur la base des anciennes unités d'aménagement 062-51 et 062-52.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Retrait de 29 160 hectares de lisières boisées riveraines	- 34 500 m ³ /an
Ajustement de 10 970 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 22 700 m ³ /an
Protection permanente de 3 800 hectares pour l'aire protégée de la Forêt Ouareau	- 6 400 m ³ /an
Retrait de 80 hectares d'érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles	- 100 m ³ /an
Intégration d'une nouvelle approche d'organisation spatiale de la récolte dans le domaine de la sapinière dans la partie nord de l'unité d'aménagement	+ 3 800 m ³ /an

Modification suite à la présentation des résultats préliminaires

Modification	Effet sur les possibilités forestières
Ajustement au tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux pentes abruptes de la cartographie LIDAR	Aucun

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	680 610	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	111 430	16%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	212 200	31%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	356 980	52%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 580	3 680
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	90	90
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	20	20
Total des coupes totales	3 690	3 790
Éclaircie commerciale	70	70
Coupe progressive régulière	50	50
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	1 420	1 460
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	720	740
Coupe de jardinage ou d'amélioration	20	20
Total des coupes partielles	2 280	2 340
Total des activités de récolte	5 970	6 130
% des coupes totales / récolte	62%	62%
% des coupes partielles / récolte	38%	38%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	100	100
Plantation de base (1 600 plants/ha)	370	370
Regarni	50	50
% des plantations dans les coupes totales	13%	12%
Total des travaux de reboisement	520	520
Nettoisement	380	380
Éclaircie précommerciale	140	140
Dégagement de la régénération naturelle	120	120
Dégagement de plantation	800	800
Élagage	0	0
Total des travaux d'éducation	1 440	1 440
Scarifiage partiel	550	550
Scarifiage en plein	470	470
Total de la préparation de terrain	1 020	1 020
Total des travaux sans récolte	2 980	2 980

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 3 740 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **3 660 000 \$**, soit 98 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	372 700	25 800	300	11 500	90 700	166 500	85 600	67 300	6 800	827 200
2023-2028	339 900	22 900	200	10 800	86 600	149 300	85 300	65 900	6 400	767 300
Δ	-9%	-11%	-33%	-6%	-5%	-10%	0%	-2%	-6%	-7%

Recommandation du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités de rétention accrue dans les coupes totales pour la norme *Forest Stewardship Council* ont été maintenues.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	339 900	22 900	200	10 800	86 600	149 300	85 300	65 900	6 400	767 300
Certification	-22 400	-1 500	0	-700	-5 400	-10 000	-5 100	-4 000	-400	-49 500

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021